

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2025/ 266

Interdiction de stationnement,

Le samedi 14 Juin 2025,
De 07h00 à 22h00,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'anniversaire des
90 ans du musée de la Vénérerie, il est nécessaire
d'interdire le stationnement, au droit du parking
de la Place du Parvis Notre-Dame.

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant,
au droit du parking de la Place du Parvis Notre-Dame, le samedi 14 Juin 2025 **de 07h00 à 22h00**.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies
conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la
Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 3 : Les panneaux signalant l'interdiction de stationnement seront posés par les services
techniques municipaux.

Article 4 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour
saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi
notamment au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site
www.telerecours.fr

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 05 JUIN 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,



Daniel GUÉDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire

Cet arrêté est affichable le : 05 JUIN 2025
Et notifié à l'intéressé le :

05 JUIN 2025